

Fiche à destination du public

Les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences actives pendant le confinement

Le confinement accroît les risques pour les femmes victimes de violences conjugales : être confinée chez soi avec un homme violent est dangereux.

Il est déconseillé de sortir mais il n'est pas interdit de fuir. Ne restez pas seule.

En cas d'urgence :

- **Appelez les services de police/gendarmerie au 17.** En cas de difficulté pour appeler en toute confidentialité, contactez le numéro d'urgence 114 par SMS : vous communiquerez par écrit avec un·e correspondant·e (24h/24, 7j/7)
- **Appelez le 115** si vous souhaitez fuir, pour la mise en sécurité et l'hébergement d'urgence
- **Vous pouvez vous rendre dans la pharmacie la plus proche de chez vous (liste des pharmacies champinoises disponible [ici](#)) et signaler les violences que vous subissez.** Si le conjoint violent est présent, vous pouvez utiliser le code « Masque 19 ». Le·la pharmacien·ne alertera immédiatement les forces de l'ordre.

Au niveau national, pour une écoute et des conseils :

- **Le 3919, Violences Femmes Info :** Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences.
Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 19h.
- **[Le tchat du Ministère de l'Intérieur \(24h/24 et 7j/7\)](#) :** anonyme et gratuit, il permet d'avoir des premiers conseils sur ses droits et démarches et d'être orientée vers un rendez-vous pour déposer plainte.
- **Le service du Tribunal judiciaire de Créteil traitant les demandes d'[ordonnance de protection](#)** est maintenu pendant le confinement.

Pour être accompagnée et conseillée dans vos démarches :

- Vous pouvez prendre contact avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ou le Bureau d'Aide aux Victimes (coordonnées des permanences téléphoniques ci-dessous).
- L'Association Femmes Huissiers de Justice de France propose de rédiger des procès verbaux et de retranscrire des SMS et mails (mot pour mot) gratuitement pour toutes celles qui en ont besoin. Contact à l'adresse afhj.fnsf@scp-desagneaux.com

- Pour solliciter les **conseils bénévoles d'un-e avocat-e du Barreau de Paris**, il est possible de remplir [ce formulaire en ligne](#)
- L'Ordre des Avocats de Paris a mis par ailleurs à disposition une permanence téléphonique entièrement gratuite dédiée aux victimes de violences conjugales.
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au 01 44 32 49 01
- **La ligne d'écoute « Viols Femmes Informations » - 0 800 05 95 95**, anonyme et gratuite, reste ouverte malgré une activité réduite. Elle écoute, informe et oriente les personnes victimes de violences sexuelles.
- **[Le tchat de l'association En avant toute\(s\)](#)** : anonyme et gratuit, il s'adresse aux jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles et permet d'échanger, d'obtenir des conseils et d'être orientée.
Du lundi au mercredi de 15h à 18h et jeudi-vendredi de 15h à 20h.
- **À savoir : pour les étranger-ère-s en situation régulière**, les documents de séjour type « titre de séjour » et « récépissé » sont prolongés pour 3 mois.

Au niveau local, des professionnel-le-s sont mobilisé-e-s pour assurer la continuité de l'accompagnement des femmes victimes de violences :

- **Le Commissariat de Champigny** reste ouvert : il est donc possible d'y déposer plainte pour des violences conjugales à tout moment.
Accueil au 7 place Rodin, ou par téléphone au 01 45 16 84 00, 24h/24 et 7j/7.
- **Tremplin 94**, association spécialisée, assure des entretiens téléphoniques ou échanges par mail pour écouter, conseiller et accompagner les femmes en situation de violences conjugales.
Accueil au 01 49 77 10 34 ou par mail tremplin94@orange.fr du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- **Le Centre d'Information des Droits des femmes et des Familles (CIDFF) 94** : les juristes et psychologues restent joignables par téléphone et mail pour toutes informations juridique, accompagnement d'aide aux victimes et de violences faites aux femmes.
Accueil au 06 28 13 92 86 ou 07 85 24 31 27 aux horaires d'ouverture administratives, ou par mail à victimes.cidff94@gmail.com
- **Le Bureau d'aide aux victimes au Tribunal de Créteil** assure des permanences téléphoniques, afin d'apporter des conseils juridiques et d'accompagner les femmes qui souhaitent déposer une ordonnance de protection. Il est également possible de s'entretenir par téléphone avec un-e psychologue de l'association.
Accueil au 01 41 78 71 86 ou au 0 800 17 18 05 ou par mail : victimes@sajir.fr
- **Les Centres Municipaux de Santé (CMS)** accueillent les patient-e-s en priorisant l'urgence.
Téléphone : 01 48 82 55 00

- **Le Point Ecoute – Maison de l'Adolescent** propose un suivi psychologique par téléphone.

Accueil et RDV au **01.49.83.79.79**

- **L'Espace Départemental des Solidarités (EDS) de Champigny Centre**, regroupant les EDS de Champigny Haut, Centre et Le Plessis-Trévisé, reste ouvert en cas d'urgence. L'EDS propose un accompagnement social et une orientation aux personnes victimes de violences conjugales. **Il est impératif de prendre rendez-vous avant tout déplacement.**

Accueil au 01 56 71 46 28 aux horaires d'ouverture administrative.